

Régime pilote : tableau récapitulatif des interlocuteurs à contacter dans les différents cas

SR DLT	SNR DLT			MTF DLT	
Dépositaire central de titres	Dépositaire central de titres	Prestataire de services d'investissement	Entreprise de marché	Prestataire de services d'investissement	Entreprise de marché
Point d'entrée pour la présentation des projets	AMF : infrastructures@amf-france.org	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : <u>secrétariat de la direction des Autorisations</u>	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : <u>secrétariat de la direction des Autorisations</u>
Dépôt des dossiers	AMF : infrastructures@amf-france.org	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : <u>portail des autorisations</u>	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : <u>portail des autorisations</u>

Régime pilote : l'ACPR, la Banque de France et l'AMF précisent les conditions d'instruction des dossiers de projets d'infrastructures de marché DLT | AMF (amf-france.org)